

Aide à la construction de navires

18.2.9

Un programme d'aide à l'industrie navale fournit de l'assistance aux chantiers maritimes qui construisent ou convertissent des navires pour le compte de clients canadiens ou étrangers. L'assistance offerte revêt deux formes: une subvention inconditionnelle initialement établie à 14% mais haussée par la suite à 20% du coût approuvé de chaque navire admissible; une subvention d'amélioration fixée à 3% est versée à la condition que le chantier naval investisse cette somme, en plus d'un montant équivalent, aux fins d'accroître son efficacité. Le programme favorise l'utilisation de matériaux, de composants et d'équipement canadiens lorsqu'ils peuvent être obtenus à des prix concurrentiels.

Expansion des exportations

18.2.10

Le programme d'élargissement des débouchés extérieurs a pour objet d'accroître les exportations de biens et services canadiens, en partageant avec le secteur privé les risques financiers que comporte la pénétration de nouveaux marchés outre-frontière. Ces risques peuvent résulter de l'ampleur et de la complexité exceptionnelles d'un projet particulier, de la concurrence internationale, des conditions nouvelles ou inconnues du marché, ou de la nécessité de former un consortium pour profiter d'occasions qui s'offrent à l'étranger. Le programme se divise en cinq sections pour répondre à différentes exigences de la commercialisation directe sur les marchés internationaux.

Il encourage la participation à des projets d'immobilisations à l'étranger, y compris la mise en place d'installations, de systèmes et d'autres aménagements qui nécessitent la prestation de services spécialisés, des produits d'ingénierie et d'autres biens d'équipement. Il détermine les marchés exploitables à l'extérieur du Canada et dans la partie continentale des États-Unis, surtout pour les produits manufacturés. Il favorise la participation à des foires commerciales tenues dans d'autres pays et les visites en territoire canadien d'acheteurs étrangers; ces acheteurs de toute partie du monde située à l'extérieur du Canada et des États-Unis continentaux peuvent être invités par une société à venir examiner ses produits et sa production, soit au Canada, soit ailleurs.

Normalement, la contribution du ministère s'établit à un maximum de 50% des frais de transport et des frais spéciaux et inusités, plus \$90 par jour pour les dépenses personnelles du visiteur. Si la société bénéficiaire d'une telle contribution réussit à conclure le marché souhaité, elle doit rembourser le montant reçu du ministère. En cas d'échec, par contre, elle n'a rien à rembourser.

Projets de promotion

18.2.11

Le Programme des foires et missions commerciales a été conçu pour stimuler l'exportation des produits et services canadiens. Il comporte des activités de promotion ayant pour objet de répondre à des exigences particulières et comprend: l'organisation de foires et de missions commerciales à l'étranger, la promotion en magasin, des expositions itinérantes d'échantillons, un programme d'accueil de délégués commerciaux et d'acheteurs, des programmes de formation axés sur l'exportation et, dans le cadre des programmes d'expansion des exportations, des mesures incitatives à la participation aux foires commerciales à l'extérieur du pays et l'accueil d'acheteurs étrangers.

Programme d'aide à la création de modes

18.2.12

Mode/Canada, société à but non lucratif, dirige ce programme. Son conseil d'administration se compose de représentants des gouvernements fédéral et provinciaux, d'associations de commerçants et d'industriels, ainsi que de représentants du commerce au détail, des médias, de l'enseignement et de la fabrication. Le programme comprend un projet de valorisation du dessinateur, orienté vers la formation de dessinateurs de mode et de l'acceptation accrue de tels dessinateurs dans les effectifs de l'industrie. Des projets de promotion du design et des créateurs de mode sont mis en train pour faire mieux connaître au Canada comme à l'étranger la compétence et l'identité des bons dessinateurs de mode canadiens.